

DECISION DELEGATION DE SIGNATURE
N° 2024/73

- Vu le code de la santé publique et notamment ses articles D. 6143-33, D. 6143-34, D. 6143-35 et L. 6143-7 ;
- Vu le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 modifié portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article (1°, 2° 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
- Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé,
- Vu la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019, relative à la transformation du système de santé ;
- Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé ;
- Vu la convention de direction commune du 1^{er} novembre 2020 entre les centres hospitaliers de CHATEAUROUX-LE BLANC, LA CHATRE, les E.H.P.A.D. d'ARGENTON-SUR-CREUSE et de SAINT GAULTIER ;
- Vu la décision n° 2024-DOS-213-DM portant nomination de Monsieur Jean Yves BOISSON, directeur de l'établissement public de santé mentale du Loiret Georges Daumézon, en qualité de directeur par intérim du centre hospitalier de CHATEAUROUX-LE BLANC (Indre) à compter du 31 décembre 2024 et jusqu'à la nomination d'un nouveau directeur,
- Vu l'arrêté du centre national de gestion du 18 décembre 2023 portant titularisation dans le corps des directeurs d'hôpital et affectation de M. Clément BARRICAULT en qualité de directeur-adjoint en charge des ressources médicales de territoire et de la recherche clinique au sein de la direction commune des centres hospitaliers de CHATEAUROUX- LE BLANC, LA CHATRE et des E.H.P.A.D. d'ARGENTON-SUR-CREUSE et SAINT-GAULTIER à compter du 1^{er} janvier 2024 ;
- Vu la décision d'installation n° 2023/54 en date du 20 décembre 2023 établie à la date de prise de fonctions de M. Clément BARRICAULT,
- Vu la décision n° 2023/58 en date du 21 décembre 2023, portant délégation de signature à M. Clément BARRICAULT, directeur-adjoint en charge des ressources médicales de territoire et de la recherche clinique,
- Vu les nécessités de service,

Le directeur par intérim de la direction commune des centres hospitaliers de CHATEAUROUX-LE BLANC, LA CHATRE, des EHPADS d'ARGENTON-SUR-CREUSE et SAINT GAULTIER (Indre),

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Clément BARRICAULT**, directeur-adjoint en charge des ressources médicales de territoire et de la recherche clinique au centre hospitalier de CHATEAUROUX-LE BLANC, à effet de signer, sous réserve du droit d'évocation du directeur :

- Tous les actes relatifs à la gestion des personnels médicaux hospitaliers titulaires et contractuels, des internes, et étudiants,

A l'exception :

- des décisions de primes, et indemnités relevant des différents statuts médicaux, des actes contentieux et décisions disciplinaires,
- des nominations aux fonctions de chefs de pôles et chefs de services,
- de la signature des contrats de travail et de leurs avenants éventuels par les praticiens dont la nomination relève du Centre National de Gestion ainsi que pour les praticiens inscrits à l'Ordre des Médecins,
- à l'affectation de ces mêmes praticiens, celle-ci relevant du chef d'établissement en concertation avec le président de Commission Médicale d'Établissement et les chefs de pôles.

Cette délégation de signature comprend également :

- A. Les actes, décisions et documents afférents à la gestion des ressources médicales et de la permanence des soins :
- la permanence hebdomadaire,
 - les tours de garde mensuels,
 - les tableaux de service,
 - les congés des médecins,
 - les documents nécessaires à l'élaboration et la mise en œuvre du plan de formation,
 - les assignations.
- B. Les actes, décisions et documents afférents aux dépenses et aux recettes :
- M. Clément BARRICAULT, directeur-adjoint des ressources médicales du territoire et de la recherche clinique, reçoit délégation, en qualité d'ordonnateur suppléant, pour procéder :
- A la gestion de l'affectation des ressources médicales pour les praticiens non-inscrits au conseil de l'Ordre en étroite coordination avec les chefs de pôles,
 - Aux engagements et liquidation de dépenses, les ordres de mission, les autorisations de stage....
 - A la liquidation des pièces justificatives (les états de frais, le mandatement des paies...) se rapportant aux charges et recettes d'exploitation relatives au personnel médical :
 - Dépenses relevant du titre 1.
 - Recettes des comptes : 70811, 70818, 7084, 7474, 7475, 7476, 7484, 7541, 7548, 7588, 772.

Article 2

En tant que de besoin le directeur par intérim du centre hospitalier de CHATEAUROUX-LE BLANC, délègue une partie de ses attributions de comptable matière (notamment lorsque le directeur adjoint l'exerce les fonctions d'ordonnateur lors du remplacement du directeur d'établissement).

Sont réservés à la signature du directeur par intérim, les ordres de réquisition du comptable public.

Article 3

La présente délégation de signature prend effet au 31 décembre 2024 pour une durée d'un an par tacite reconduction. Elle est portée à la connaissance du conseil de surveillance du centre hospitalier de CHATEAUROUX-LE BLANC et publiée sur internet ainsi qu'au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Indre.

Le directeur par intérim des centres hospitaliers de CHATEAUROUX-LE BLANC, LA CHATRE et des E.H.P.A.D. d'ARGENTON-SUR-CREUSE, SAINT-GAULTIER (Indre) peut à tout moment retirer la présente délégation à la délégataire désignée.

Article 4

Cette décision est notifiée au délégataire et sera communiquée :

- au président du conseil de surveillance du Centre hospitalier de CHATEAUROUX-LE BLANC,
- au trésorier du centre hospitalier de CHATEAUROUX-LE BLANC.

Et insérée dans le registre des décisions de la direction commune domicilié au C.H. de CHATEAUROUX.

Article 5

Cette décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de LIMOGES dans un délai de 2 mois suivant sa notification. Ce recours peut être effectué via l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr

CHATEAUROUX, le 31 décembre 2024

Le directeur par intérim,

Signé

Jean Yves BOISSON

Le délégataire,

Le directeur-adjoint en charge des ressources
médicales du territoire et de la recherche

clinique,
Signé

Clément BARRICAULT